

Renaturation de l'Ardon Commune de Vaucelles-et-Beffecourt

Compte-rendu de la réunion de chantier 10 juin 2020

Lieu :	Départementale D65, 02000 Vaucelles-et-Beffecourt
--------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	Lot 1 : FORETS & PAYSAGES Lot 2 : FORETS & PAYSAGES

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Excusé
LEBEL Béatrice	Présidente du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
LEBASTARD Jean-Luc	Vice-Président du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
FRAISE Mathieu	Maire de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt		V
CALLAND Rosalie	Déléguée de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt	V	
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts & Paysages	V	
FALCONNET Madisone	Agence de l'eau Seine-Normandie	V	
DELMOTTE Maéva	Agence de l'eau Seine-Normandie	V	
ALAVOINE Jean-François	Office Français pour la Biodiversité	V	
FELZINGER Guillaume	Office Français pour la Biodiversité	V	
TUAUX Sophie	Office Français pour la Biodiversité		V
FRIMIN David	Conservatoire d'espaces Naturels de Picardie	V	
TETU Christopher	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
PERDEREAU Pascal	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		V
PACAUD Geoffrey	Union des syndicats de rivières		V
LARGET Jonathan	Union des syndicats de rivières	V	
GOETGHEBEUR Clément	Union des syndicats de rivières		V

Cette réunion concerne les travaux de renaturation de l'Ardon entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette sur la commune de Vaucelles-et-Beffecourt. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation de l'Ardon) et pour le lot 2 (mise en défens : clôtures et abreuvoirs).

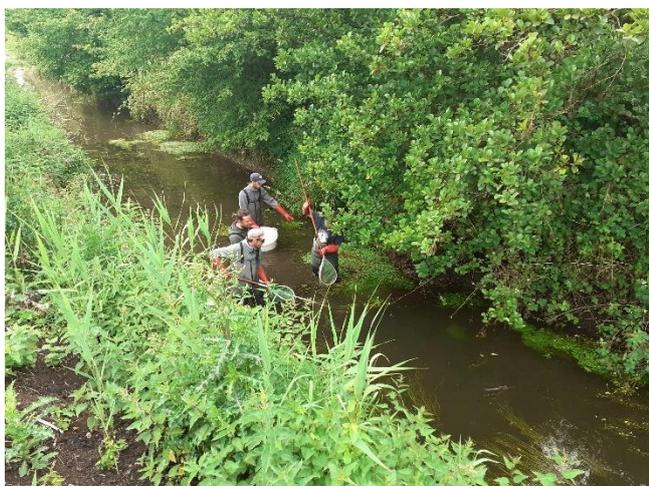
AVANCEMENT DE L'ENTREPRISE :

- **Terrassements du nouveau lit et mise en eau**

Les travaux de terrassements du nouveau lit de l'Ardon ont repris le mardi 2 juin 2020 pour s'achever le mardi 9 juin 2020.

Le nouveau tracé présente désormais un lit mineur sinueux et un gabarit adapté aux périodes d'étiages.

Concernant le dispositif de réouverture, celui-ci consisté à ouvrir la diffluence à l'aide de 6 big-bag de grave faisant 1.7 T chacun. Les big-bag ont ensuite été retirés progressivement 2 par 2 à partir du vendredi 5 juin 2020, afin que seul 1/3 du débit puisse passer conformément aux recommandations de l'OFB. Parallèlement, une pêche de sauvegarde de l'ancien tracé a été réalisée le mardi 9 juin 2020 par la fédération de pêche de l'Aisne, afin de permettre une ouverture totale du nouveau bras de l'Ardon.



Pêche électrique de sauvegarde de l'ancien tracé



Mise en place de 6 big-bag sur le nouveau bras

- **Gestion des rus**

L'exutoire du ru de la Boise a été prolongé sous forme sinueuse de sorte à assurer sa connexion avec le nouveau tracé de l'Ardon.

Néanmoins, l'entreprise doit réaliser un décapage sur environ 40 cm de la zone en amont de la passerelle, afin d'être au niveau du terrain naturel et d'éviter des hauteurs de berges trop importantes et doit prolonger le fossé actuel jusqu'au ru de la Boise. Ces opérations seront réalisées lors du remblaiement de l'ancien tracé.



Décapage des berges du ru de la Boise



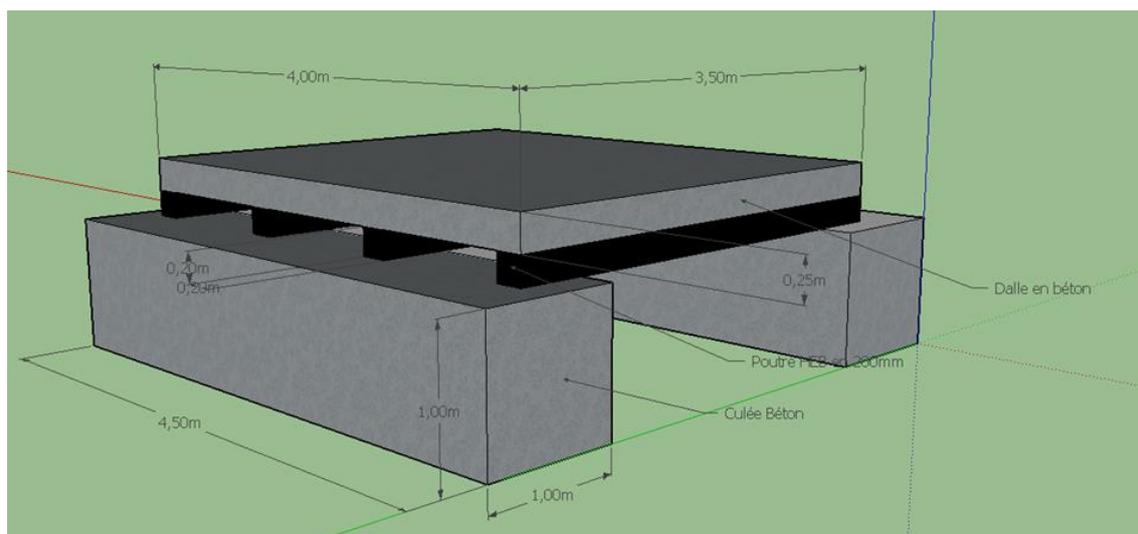
Connexion du ru de la Boise à l'Ardon

- **Aménagement d'un pont-cadre**

Lors des dernières réunions de chantier, l'entreprise a proposé au maître d'œuvre de mettre en place une passerelle béton avec IPN sur culées en béton, en lieu et place du pont-cadre initialement prévu dans le cadre du marché. Selon l'entreprise, cette solution est plus adaptée au contexte local. Le maître d'œuvre a donc validé officiellement cette solution, puisque l'entreprise lui a remis une attestation certifiant que cette passerelle permettra le passage d'engins agricoles.

A ce jour, seules les culées béton ont été coulées (cf photo ci-dessus). L'entreprise doit donc installer prochainement la passerelle béton avec IPN.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :



Passerelle en béton pour passages d'engins agricoles

- **Aménagement d'une passerelle piétonne en bois**

La pose de la passerelle a été réalisée après ouverture totale du nouveau bras de l'Ardon pour garantir la circulation des engins et le haut de culée a été installé au niveau du terrain naturel.

Néanmoins, l'entreprise doit reprendre les enrochements au niveau des culées pour plus de stabilité et le mirador en rive gauche doit être remis à sa place d'origine en rive droite, au niveau de l'ancien tracé.



Passerelle piétonne en bois



Enrochements à reprendre

A REALISER PAR L'ENTREPRISE :

L'ancien lit de l'Ardon sera remblayé intégralement de l'amont vers l'aval sur un linéaire d'environ 700m, jusqu'à l'aulne piqueté avec l'entreprise afin de conserver une annexe hydraulique. Le remblaiement permettra de garantir au mieux l'équilibre entre déblais et remblais. Aucun apport de terre végétale ne sera réalisé. De plus, au niveau de l'ancienne diffluence, la zone sera décapée lors du remblaiement, afin de permettre à l'Ardon de déborder plus facilement en période de crue.



Limite aval de la zone de comblement



Secteur à décapier

Les héliophytes seront prélevées ou de préférence fournies en mottes ou godets (9 cm ou 6x12 cm) par un ou plusieurs pépiniéristes. Dans le cas d'un prélèvement, le lieu choisi doit être exempt de toute plante exotique indésirable comme par exemple la Renouée du Japon (*Faloppia japonica*) et de Sakhaline (*Faloppia sachalinense*), la Balsamine géante (*Impatiens glandulifera*), l'Ailante (*Ailanthus altissima*), le Buddleia de David (*Buddleja davidii*), le cultivar de peuplier (*Populus* sp.), l'Erable negundo (*Acer negundo*), etc.

L'opération comprend :

- la fourniture, le transport et la mise en place de mottes de plantes héliophytes au niveau des banquettes conformément au schéma ci-contre,
- la confection de trous suffisamment grands afin de permettre la mise en place des mottes sans que les racines ne soient comprimées,
- la mise en place des plants de façon à ce que la base des tiges externes soit juste au-dessus du niveau d'eau,
- le remblaiement des trous avec des matériaux terreux.



Les espèces de plantes héliophytes préconisées sont :

- *Caltha palustris* - Populage des marais
- *Carex acuta* - Laïche aiguë
- *Carex acutiformis* - Laïche des marais
- *Carex paniculata* - Laïche paniculée
- *epilobium tetragonum* - Epilobe tétragone
- *Iris pseudacorus* - Iris des marais
- *Lythrum salicaria* – Salicaire
- *Juncus effusus* – Jonc épars
- *Botumus umbellatus* – Jonc fleuri
- *Mentha aquatica* – Menthe aquatique
- *Myosotis palustris* – Myosotis des marais

Un ensemencement rustique des talus sera réalisé de façon progressive. L'entreprise veillera à conserver les coupons des sacs d'ensemencement. La composition du mélange grainier est fonction des caractéristiques des berges. La préconisation est détaillée dans les tableaux ci-dessous :

Mélange grainier - bas de berge	Proportion
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	40%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	20%
Baldingère - <i>Phalaris arundinacea</i>	30%
Agrostide vulgaire - <i>Agrostis capillaris</i>	5%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	5%

Mélange grainier - berge ombragée	Proportion
Fétuque rouge - <i>Festuca rubra</i>	30%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	20%
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	30%
Agrostide vulgaire - <i>Agrostis capillaris</i>	10%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	10%

Mélange grainier - berge ensoleillée	Proportion
Fétuque rouge - <i>Festuca rubra</i>	10%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	30%
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	30%
Ray grass - <i>Lolium perenne</i>	20%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	10%

Pour rappel :

Les autres aménagements (clôtures, abreuvoirs, rampe d'accès à la parcelle) seront piquetés ultérieurement avec les personnes concernées : éleveur bovin, commune de Vaucelles,

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 3,5 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation de l'Ardon, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages 07.76.01.80.28
 - Jonathan LARGET / Geoffrey PACAUD – Union des syndicats 03.23.20.36.74
 - Christopher TETU – technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette : 06.82.13.55.14

COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux de la tranche 1 est de **134 266,00 € H.T**, répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **124 661,00 € H.T**
- **Lot 2** (mise en défens de cours d'eau) : **9 605,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette.



LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est prévue le **mercredi 17 juin à 10H00**, directement sur le site des travaux à Vaucelles et Beffecourt.

Le service technique,

